

HALTE A LA CASSE DU SERVICE PUBLIC D'EDUCATION : 777 POSTES SUPPRIMES A LA RENTREE 2008 DANS L'ACADEMIE

Le ministère annonce la suppression de 687 postes d'enseignants dans l'académie de Lille. Il faut y ajouter la suppression de 29 postes d'administratifs dans les établissements, de 35 postes d'étudiants surveillants, plus 26 suppressions au titre du programme financier « soutien de la politique scolaire ».

L'an prochain, cela signifie une nouvelle charrette de suppressions de postes fixes, l'augmentation des compléments de service et des heures supplémentaires imposées ainsi que le chômage pour les personnels précaires. A cela s'ajoute la baisse du nombre de places offertes aux concours

Dans le 1^{er} degré, l'académie aucune création n'est prévue, Cela aura pour conséquences de nombreuses fermetures de classes, l'affaiblissement programmé de la scolarisation en maternelle et un « transfert » brutal de plusieurs dizaines de postes du Nord vers le Pas de Calais.

Pour des raisons budgétaires et idéologiques, le gouvernement persiste dans sa volonté de casse du service public entamée depuis des années. **En 5 ans, ce sont près de 5000 emplois supprimés, et cela sans tenir compte de la difficulté sociale accrue.** Pourtant dans notre région, les indicateurs témoignent de la difficulté scolaire et de la nécessité de renforcer considérablement les moyens.

Nous ne laisserons pas faire et nous exigeons :

- Le maintien des postes et l'abondement des moyens (arrêt du recours aux précaires, diminution des heures supplémentaires, recrutement de personnels statutaires) pour permettre à l'Education Nationale d'amener tous les jeunes au plus haut niveau de formation.
- Le retrait de la réforme imposée du bac professionnel en 3 ans ; le maintien des 3 voies de formation après le collège et la création de passerelles entre tous les niveaux actuels.
- La revalorisation des salaires pour compenser les pertes du pouvoir d'achat et l'augmentation du point d'indice.
- L'ouverture de véritables négociations qui fondent la revalorisation du métier non sur l'individualisation et le mérite, mais sur le maintien et l'amélioration des statuts.
- L'abrogation de la loi Péresse et une vraie réforme de l'enseignement supérieur.

Etablissement :					
Nom	Prénom	Signature	Nom	Prénom	Signature